

# « Il faut réformer en profondeur l'organisation de l'offre de soins »

SANTÉ Ecolo propose de repartir d'une analyse fine des besoins sous-régionaux

## ENTRETIEN

Cent vingt-trois communes wallonnes et une centaine de flamandes font face à une pénurie de médecins alors même que se négocient de nouvelles barrières à l'entrée des études. La faute à... ? « A une politique de planification conçue sur de mauvaises bases », estime Muriel Gerkens, députée Ecolo. Avec ses collègues de Groen, elle vient de déposer à la Chambre une proposition de résolution visant « à réformer en profondeur l'organisation de l'offre de soins ».

**Il existe un cadastre dynamique, presque abouti. Ça ne suffit pas ? Il faut vraiment travailler sur une autre manière de planifier l'offre de soins. Si nous gardons nos paramètres simplistes - nombre d'étudiants basé sur les quotas de numéros -, nous allons à la catastrophe. La politique de santé au départ des numéros Inami, c'est dépassé. Il faut orga-**

*niser l'offre de soins pour rencontrer les véritables besoins.*

### Comment ?

*On nous dit qu'il y a trop de médecins et qu'il faut limiter le nombre d'étudiants, alors que la pénurie est flagrante dans certaines régions et dans certains secteurs. Ecolo et Groen proposent ceci : partir d'un bassin ou d'une zone de soins significative sur les pratiques médicales et y rassembler les acteurs de la santé pour évaluer les besoins couverts et non couverts au terme de trois ans et de dix ans. On aurait ainsi une analyse fine des pratiques médicales en liaison avec le critère socio-économique de la population.*

### Pour en faire quoi ?

*Ensuite, on vérifie zone par zone la capacité à répondre à ces besoins avant de faire remonter le tout vers la commission de planification. On pourrait ainsi déterminer le nombre de médecins né-*

*cessaires dans les différentes spécialités et zones géographiques, tout en prenant en compte les besoins en médecine scolaire, ONE, planning familial, médecine du travail... A partir de là, on détermine l'endroit où les médecins diplômés doivent s'installer en priorité. La vraie nouveauté de ce système, c'est qu'il permet une analyse par le prisme sous-régional : la manière dont on va évaluer les besoins et dont on apportera une réponse ne sera pas la même à Liège, à Luxembourg ou à Bruxelles. ■*

Propos recueillis par  
ÉRIC BURGRAFF

## CONCOURS

### Recours

Une soixantaine d'étudiants en médecine a décidé d'intenter des actions en justice. Deux actions en référé ont été introduites afin de faire « valoir le droit subjectif des étudiants à passer en 2<sup>e</sup> année à la suite de l'arrêt du Conseil d'État rendu le 12 août »,

explique M<sup>e</sup> Charline Servais, l'avocate qui représente les étudiants avec M<sup>e</sup> Jean Laurent.

Le 12 août dernier, le Conseil d'État a, à la suite d'un recours intenté par des étudiants de l'ULG, invalidé le concours organisé en fin de 1<sup>re</sup> année, jugeant que le quota sur lequel il reposait n'était pas objectif. Elle considère qu'il n'existe dès

lors, en l'état actuel des choses, plus aucun obstacle à ce que les étudiants passent à l'année supérieure, mise à part la réussite de 45 crédits minimum. « L'arrêt du Conseil d'État doit toutefois être suivi d'une décision politique », explique Charline Servais. Cette décision n'étant pas encore arrivée et la rentrée se rapprochant, une vingtaine d'étudiants de l'UCL et 40 de l'UMons ont donc décidé d'intenter un recours. (b)